

Distribution limitée

WHC-04/7 EXT.COM/5F

Paris, le 21 octobre 2004

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Septième session extraordinaire**

**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II  
6 – 11 décembre 2004**

**Point 5F de l'ordre du jour provisoire: Rapport d'avancement sur la proposition  
d'inscription du Qhapaq Ñan - Grande route des Andes**

**RESUME**

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO organise la quatrième réunion d'experts pour l'examen de la candidature du Qhapaq Ñan – Grande route des Andes – en vue de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cette réunion aura lieu à Santiago du Chili (Chili), les 7-10 novembre 2004.

La réunion s'attachera particulièrement au rôle des communautés indigènes dans le processus de candidature du Qhapaq Ñan – Grande route des Andes – en vue d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

**Projet de décision : 7 EXT.COM 5F ; voir point II**

**I. Quatrième réunion d'experts pour l'examen de la candidature du Qhapaq Ñan – Grande route des Andes – en vue d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Santiago du Chili, Chili, 7-10 novembre 2004)**

1. Le Centre du patrimoine mondial / Unité Amérique latine et Caraïbes organise la **Quatrième réunion d'experts pour l'examen de la candidature du Qhapaq Ñan – Grande route des Andes – sur la Liste du patrimoine mondial, à Santiago du Chili les 7-10 novembre 2004**. Les délégations nationales seront composées d'experts sur les questions juridiques liées aux droits culturels des communautés indigènes andines ainsi que des responsables de projets centrés sur les méthodes de participation des communautés andines. Elles seront accompagnées des professionnels assumant les responsabilités techniques et institutionnelles du Projet Qhapaq Ñan dans chaque pays.
2. Lors de la Troisième réunion d'experts (La Paz, Bolivie, 4-7 avril 2004), les questions liées aux méthodes de participation des communautés indigènes andines dans le processus de candidature sont apparues comme un sujet de réflexion important. L'importance cruciale de former des alliances stratégiques avec des responsabilités bien définies pour tous ceux qui participent au processus de candidature du Qhapaq Ñan à la Liste du patrimoine mondial a également été évoquée.
3. D'après les discussions antérieures, le but de la réunion de Santiago du Chili est d'apporter des suggestions sur les opportunités, les méthodes et les techniques de consultation et de participation des communautés. Les conclusions de la réunion devraient fournir des directives de départ pour la préparation de la candidature en vue de l'inscription du Qhapaq Ñan sur la Liste du patrimoine mondial.
4. La réunion discutera des méthodes pour promouvoir la consultation des communautés et identifier les opportunités de cette consultation tout au long du cycle du projet (avant et après l'inscription). La réunion s'efforcera d'aborder les concepts les plus fondamentaux, en mettant l'accent sur la consultation des communautés en tant que condition préalable indispensable à une participation effective. La présentation de plusieurs études de cas illustrera les moyens d'intégrer une consultation effective dans la pratique. Les conditions nécessaires au succès feront l'objet de discussions afin de recommander des suggestions d'actions ultérieures aux Etats Partie impliqués dans le processus, dans le cadre de cette candidature.
5. Ces consultations devront dépasser l'obtention d'un consentement en toute connaissance de cause et impliquer les communautés dans la prise de décisions. La consultation des communautés élargit les possibilités de choix. Quand les populations sont consultées sur un projet et appliquent leurs connaissances à sa mise en forme, elles trouvent des moyens de le rendre efficace et productif, comme l'a démontré le processus de candidature de La Quebrada de Humahuaca (Argentine), premier paysage culturel andin inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Toutefois, institutionaliser les méthodes de consultation est difficile pour les personnes concernées. Les donateurs doivent repenser les procédures de financement et les normes de responsabilité

financière ; les agences étatiques doivent réorganiser leurs structures internes ; les gestionnaires de projet doivent en apprendre plus sur la diversité des acteurs, des intérêts et des conflits au sein des communautés, et découvrent en général des moyens de coopérer avec les organisations locales existantes.

6. Le Qhapaq Ñan n'est pas considéré comme un projet consacré essentiellement au patrimoine archéologique. Le Qhapaq Ñan est un projet pour et avec la communauté andine. C'est un projet de développement au niveau d'un sous-continent, et les résultats de la réunion serviront de référence pour d'autres processus de candidature où le rôle des communautés indigènes ainsi que la méthodologie de consultation et de participation des communautés sont essentiels pour la réussite de l'exécution du projet et ses résultats à toutes les étapes.
7. L'importance de la consultation et de la participation des communautés sera démontrée par les études de cas. Elles aborderont aussi les concepts du *partage de l'information* avec la société en général quant aux politiques et aux stratégies du processus de candidature :
  - définition politique et stratégique du processus,
  - programmation nationale/locale,
  - identification et orientation des programmes nationaux, binationaux et internationaux,
  - phases de négociation et de mise en oeuvre dans le cadre du processus de candidature.
8. Etant donné la diversité des cultures, la complexité sociale d'une communauté, aussi petite soit-elle, et les différences entre les projets, une même technique ne pourra pas être applicable partout. Un échantillonnage des méthodes pourra suggérer des idées de développements futurs dans le cadre du processus de candidature.

## **II. Projet de décision**

### **Projet de décision : 7 EXT.COM 5F**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Prend note du rapport d'avancement sur la proposition d'inscription du Qhapaq Ñan – Grande route des Andes sur la Liste du patrimoine mondial ;*
2. *Remercie le gouvernement du Chili pour son soutien à l'organisation de la 4e Réunion d'experts à Santiago du Chili, du 7 au 10 novembre 2004 ;*
3. *Demande au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport sur le suivi de cette proposition d'inscription, pour considération à sa 30e session.*